

ESPACES FRONTALIERS

Espaces frontaliers sous tension : les nouveaux accords bilatéraux accentuent les mobilités dans l'Arc jurassien

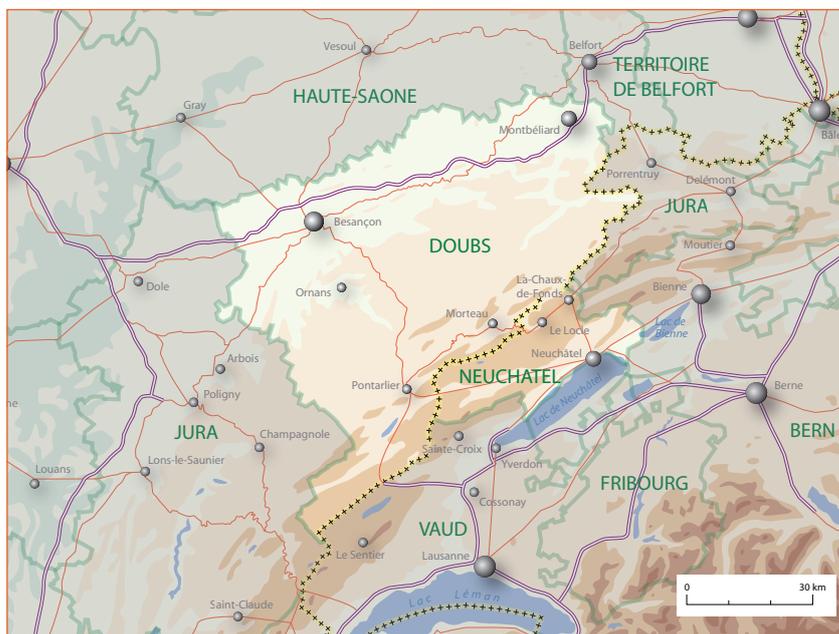
Alexandre MOINE, ThéMA, CNRS-UMR 6049, Université de Franche-Comté

L'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (ALCP), aura sans nul doute des conséquences sur le développement de l'emploi et plus largement sur les dynamiques transfrontalières dans l'Arc jurassien. Zoom sur la situation du département du Doubs et du canton de Neuchâtel deux ans après la signature.

À la suite de l'entrée en vigueur de l'Accord bilatéral sur la libre circulation des personnes (ALCP), les conditions de circulation entre la Suisse et l'UE deviennent progressivement identiques à celles en vigueur au sein de l'UE. En

particulier, la préférence à la main-d'œuvre indigène est abandonnée et les contrôles relatifs aux conditions d'engagement font dorénavant l'objet d'un contrôle *a posteriori* et non systématique. Cependant, cet accord, signé entre la Confédération helvétique et l'Europe pose des problèmes aux collectivités locales, qui, aujourd'hui, doivent en gérer les conséquences. Une étude, engagée grâce au soutien d'un financement européen de coopération transfrontalière (Interreg III), permet d'en comprendre les premiers résultats sur le marché du travail et sur le fonctionnement des territoires transfrontaliers entre le département du Doubs et le canton de Neuchâtel.

Figure 1 : localisation de l'Arc jurassien : département du Doubs et canton de Neuchâtel



Le massif du Jura en situation d'interface autour de trois espaces clés

Le massif du Jura franco-suisse est caractérisé par sa double vocation : espace industriel de longue date fondé sur une culture technique et un savoir-faire spécifique, espace de détente fondé sur un environnement préservé et d'importantes

ressources culturelles et naturelles. D'un point de vue démographique, la Conférence transjurasienne (CTJ : organisme de coopération qui couvre la région Franche-Comté, les cantons du Jura, de Neuchâtel, de Vaud et d'une partie du canton de Berne), compte, en 1999, près de 2 millions d'habitants, répartis autour d'une frontière longue de 230 km. La partie française compte un peu moins de 800 000 habitants, contre un peu plus d'un million pour la partie suisse, alors que le département du Doubs compte 499 062 habitants, contre 1 633 985 dans le canton de Neuchâtel. Les pôles urbains sont de tailles très diverses et concentrent près de 60 % de la population. Une organisation générale identique se dessine, avec une ligne de piémont densément peuplée, tandis que la montagne, loin d'être déserte, présente des densités plus faibles (64 hab./km²). Au cœur de cet ensemble, s'organisent trois espaces de coopération (figure 1), dans lesquels population et emploi sont en croissance de manière différenciée entre France et Suisse :

- un premier espace au nord, de faible croissance où les relations sont assez lâches, entre Maîche, en France, et de petits pôles suisses en vis-à-vis ;
- un deuxième espace, central, s'organise autour d'un ensemble d'agglomérations disjointes, dont la proximité exacerbe cependant les relations. Les travailleurs frontaliers sont nombreux, en France, polarisés autour des points de passage, notamment entre Morteau, Villers-le-Lac et Le Locle, La Chaux-de-Fonds, tandis que les emplois se développent dans la partie suisse ;
- un troisième espace, où les relations transfrontalières s'appuient sur deux villes (Pontarlier et Yverdon), situées en retrait par rapport à la frontière, où population et emploi sont en croissance.

Le développement du travail frontalier est un élément d'explication de l'expansion de certaines communes en France (qui combinent solde naturel et migratoire positif). En Suisse, des espaces où les frontaliers sont fortement

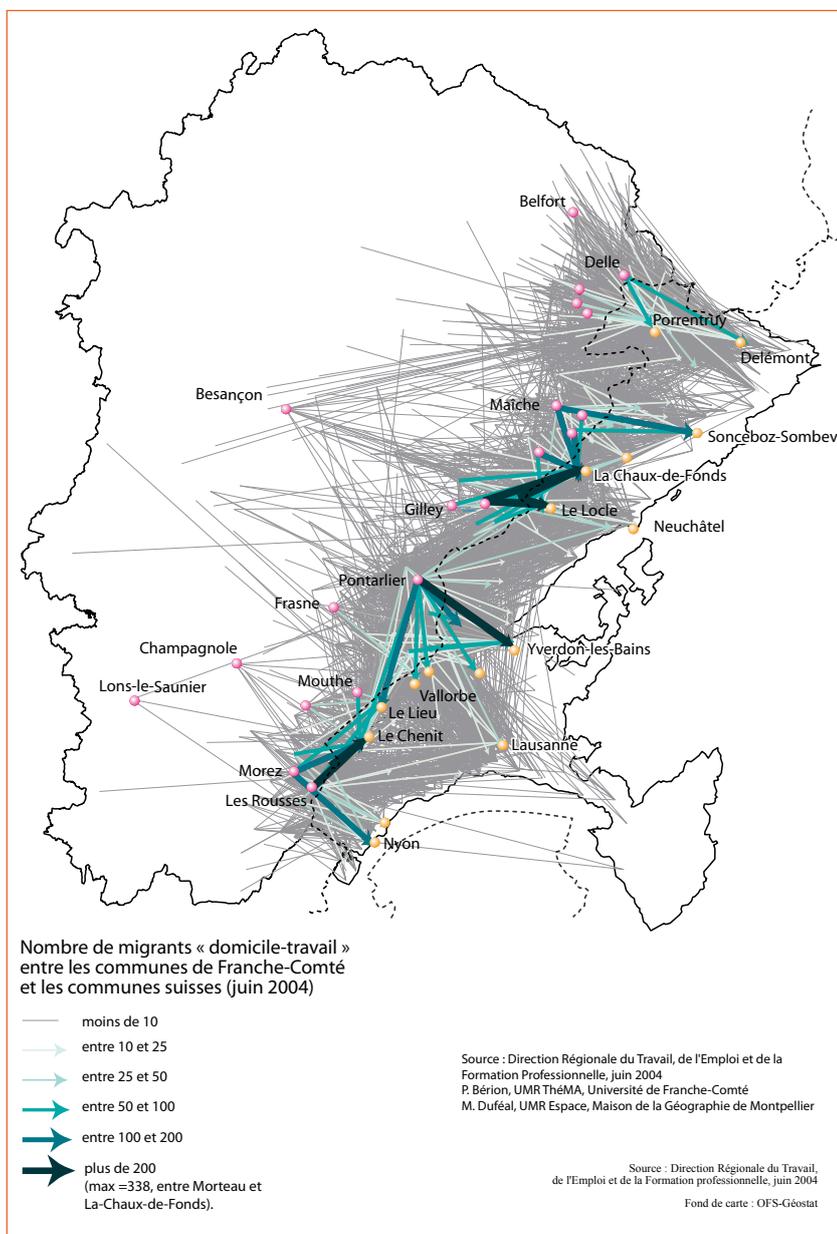


Figure 2 : flux origines-destinations des frontaliers

présents, croissent (Vallée de Joux), alors que d'autres, soumis aux mêmes influences, déclinent (Le Locle, Val de Saint-Imier). Dans le premier cas, la faible population est stable, le développement de l'emploi, soutenu par les frontaliers, permet le maintien des services et d'une certaine attractivité dans des espaces enclavés ; dans le deuxième cas, les travailleurs frontaliers remplacent souvent une population jeune qui migre vers les piémonts en recherche d'emplois tertiaires.

Les emplois frontaliers retrouvent des couleurs

Le nombre de travailleurs frontaliers vers la Suisse est orienté à la hausse depuis plusieurs décennies, avec toutefois des fluctuations importantes depuis 1990. On a pu assister, en effet, à un reflux assez important des frontaliers francs-comtois au milieu des années 1990 ; puis, entre 2000 et 2004, leur nombre a crû de 30 %, passant de 12 329 à 16 064 — avec une hausse qui se concentre dans les départements du Doubs (où 75 % d'entre eux résident) et du Jura — rattrapant ainsi le niveau atteint en 1990. Leur recrutement demeure une affaire de proximité, puisque quelques communes hébergent près de la moitié de ces travailleurs (Morteau, Villers-le-Lac, par exemple). De la même manière, les destinations de travail se situent à faible distance de la frontière, avec cependant une moindre polarisation (figure 2).

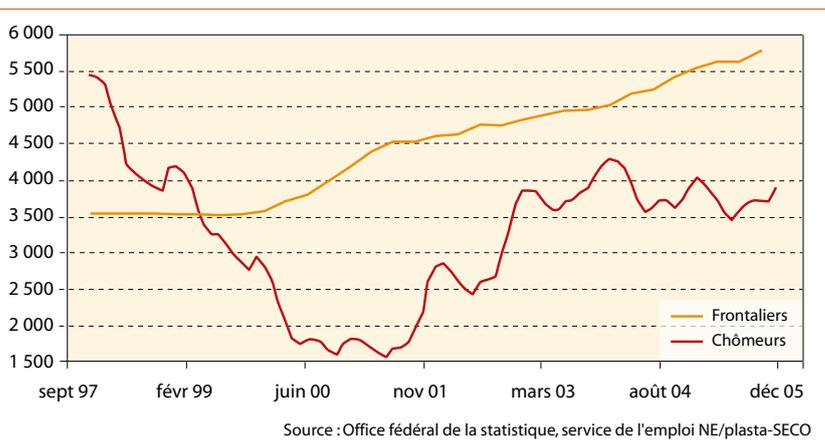
La partie suisse, avec un nombre d'emplois très supérieur par rapport à la Franche-Comté, (27 % en plus), constitue un bassin d'emploi attractif, et le nombre, ainsi que le poids des frontaliers, demeurent importants dans l'économie locale. Depuis janvier 2000, l'effectif de ces derniers a progressé de 62 %, ce qui représente une augmentation de 2 225 personnes. À la fin 2005, les 5 805 frontaliers du canton de Neuchâtel y occupent 7,5 % des emplois. Cette évolution n'est pas évidente à mettre en relation avec les dates d'entrée en vigueur des divers

assouplissements légaux, cependant, une chose est certaine : lorsque le chômage progresse en Suisse, les effectifs frontaliers ne font, au pire, que stagner (figure 3).

Le profil des frontaliers francs-comtois demeure stable...

Afin de connaître le profil des travailleurs frontaliers, une enquête par questionnaire (472) a été réalisée auprès des adhérents de l'Amicale des Frontaliers de Morteau. Il ressort que les frontaliers sont plutôt des hommes (70 %), vivant en couple (75 %), en majorité avec des enfants. Le conjoint dispose souvent d'un travail, les formations techniques et professionnelles sont surreprésentées, les emplois d'ouvrier qualifié atteignent 40 % des enquêtés (figure 4). Les répondants ont, à 80 %, commencé leur cursus professionnel en France et près de 70 % y ont travaillé au moins deux ans (4 ans pour près de 40 %). Il est cependant déclaré que cette expérience n'est pas indispensable pour accéder à un emploi en Suisse, et une fois l'emploi obtenu, la carrière peut y être réalisée. Ainsi, près des trois quarts des répondants déclarent y travailler depuis plus de 5 ans et près de 50 % sont demeurés dans la même entreprise. Contre toute attente, des formations qualifiantes sont réalisées lors de l'emploi en Suisse (45,7 %) et les perspectives d'évolution professionnelle dans la Confédération sont déclarées pour plus de 84 % des répondants comme étant égales ou meilleures qu'en France. Les personnes enquêtées n'envisagent pas d'habiter chez nos voisins (80 %), et anticipent ainsi des problèmes qu'ils estiment liés au coût de la vie, au système de soins ou au coût de l'immobilier. Enfin, plus de la moitié des enquêtés se rendent rarement en Suisse en dehors du travail.

Figure 3 : évolution du nombre de chômeurs et du nombre de frontaliers dans le canton de Neuchâtel



...mais de nouvelles logiques de recrutement et de nouveaux frontaliers apparaissent

Afin de compléter les données statistiques par un ressenti de terrain, environ 60 entretiens ont été menés de part et d'autre de la frontière, avec des acteurs des institutions publiques du marché de l'emploi, des syndicats, des responsables de

ressources humaines d'entreprises, des indépendants, des agences de placement, etc. D'après le discours des entreprises, il n'y a pas de rupture claire liée aux accords. Pour les entreprises françaises, l'ALCP constitue parfois une opportunité (ouverture de nouveaux marchés), parfois une menace (fuite des employés). Du côté suisse, l'ALCP ne semble pas avoir modifié les modalités de recrutement. Il existe une préférence pour la main-d'œuvre locale liée notamment aux risques, aux coûts d'intégration d'un employé étranger. Cependant, sans qu'il soit possible d'en mesurer précisément l'importance, il semble que la filière de recrutement des frontaliers ait récemment évolué, notamment vers deux autres types de main d'œuvre :

- les intérimaires (employés dont les services sont loués par des agences de placement) ;
- les Européens prenant un emploi pour une durée inférieure à 90 jours en Suisse.

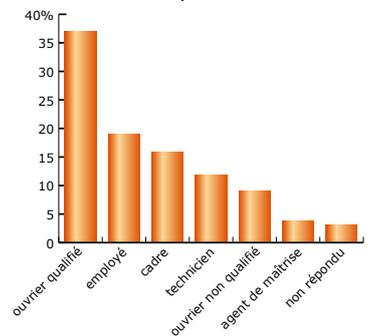
Il semble ainsi que le travail temporaire connaisse, dans la région, un succès grandissant, les entreprises recourant de plus en plus fréquemment à ce circuit plutôt qu'au recrutement direct, alors que, parallèlement, les frontaliers utilisent de plus en plus les services des agences de placement. Ajoutée à ces deux tendances, la possibilité d'une prise d'emploi inférieure à nonante jours est une innovation légale amenée par les ALCP ; or les deux tiers de ces dernières se font auprès d'agences. La procédure est simple, rapide, l'organisme de placement pouvant, du jour au lendemain, obtenir l'autorisation nécessaire au travailleur européen engagé.

Par ailleurs, des interrogations subsistent sur les zones de recrutement. De nouvelles possibilités sont aujourd'hui offertes par l'ALCP, renforcées par l'usage des technologies de l'information qui facilitent grandement les échanges à longue distance (annonces et postulations électroniques). Or, sans que le phénomène puisse être mesuré et vérifié statistiquement, de nombreux témoignages concordent et décrivent une arrivée importante de « nouveaux frontaliers » provenant de régions françaises de plus en plus éloignées (Nord-Pas-de-Calais, Bretagne notamment). Des effets semblent se matérialiser :

1 - Les 20 secteurs d'activité les plus représentés dans le travail frontalier

| Répartition parmi les personnes enquêtées (en %) | | | |
|--|-------|----------------|------|
| Horlogerie | 23,7% | Pharmaceutique | 1,5% |
| Mécanique | 21,6% | Transports | 1,5% |
| Santé | 12,3% | Enseignement | 1,3% |
| BTP | 8,3% | Chimie | 1,1% |
| Commerce | 4,0% | Décolletage | 0,6% |
| Electronique | 3,4% | Hôtellerie | 0,6% |
| Métallurgie | 2,3% | Restauration | 0,6% |
| Industrie agro-alimentaire | 1,7% | Paysage | 0,6% |
| Plasturgie | 1,7% | Social | 0,6% |
| Menuiserie, ébenisterie | 1,7% | Biotechnologie | 0,4% |

2 - "Quelle est la qualification de votre emploi actuel ?"



Source : Université de Franche-Comté - Laboratoire Théma / Territoires 2100. Enquête frontaliers Janvier 2006

Figure 4 : données sur l'emploi et la qualification des frontaliers

- une tendance existe au nivellement des salaires vers le bas, c'est-à-dire vers le minimum conventionnel, qui pourrait donc à terme devenir le salaire de référence ;
- l'existence d'intermédiaires (agences de placement) sur le marché complique le contrôle des salaires et rend la situation moins transparente ;
- des effets de substitution de la main-d'œuvre locale par de la main-d'œuvre non-indigène existent, la priorité aux travailleurs locaux ayant été abandonnée ;
- un risque de diminution progressive de la qualification des emplois suite à un renouvellement fréquent de la main-d'œuvre et à un moindre recours à la formation en entreprise ;
- des tensions se renforcent sur les marchés locaux du logement en France.

Il apparaît clairement, aujourd'hui, que les espaces frontaliers sont plus que jamais au cœur de tensions importantes. Les opportunités que fournissent les nouveaux accords ne sont pas encore totalement exploitées, que se renforcent des tendances à l'œuvre depuis de nombreuses années. Les situations locales nécessitent une concertation accrue entre les différents acteurs afin de gérer au mieux les tensions qui apparaissent dans le domaine de l'emploi, du logement, ou encore en relation avec les déplacements. Cette concertation doit être fondée sur la base d'informations fréquemment renouvelées, dans la mesure où les évolutions s'effectuent avec une rapidité propre aux espaces transfrontaliers ■